

Loi n° 1.161 du 7 juillet 1993 portant création au Code pénal d'une infraction de blanchiment et modifiant le Code de procédure pénale

Type	Texte législatif
Nature	Loi
Date du texte	7 juillet 1993
Publication	Journal de Monaco du 9 juillet 1993 ^[1 p.3]
Thématiques	Infractions économiques, fiscales et financières ; Procédure pénale - Général ; Lutte contre le financement du terrorisme, la corruption et le blanchiment

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/1993/07-07-1.161@1993.07.10>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article 1er

Voir les articles 218 et 219 du Code pénal.

Article 2

Voir l'article 596-1 du Code de procédure pénale.

Article 3

Voir les articles 12 et 631 du Code de procédure pénale.

Article 4

Les dispositions qui précèdent sont applicables sans préjudice des dispositions réprimant le blanchiment du produit du trafic de stupéfiants prévues par la loi n° 890 du 1er juillet 1970 sur les stupéfiants, modifiée.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 9 juillet 1993

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1993/Journal-7085>